PREFECTURE DU FINISTERE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE n°2001 - 1238 du 20 juillet 2001 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta

LE PREFET DU FINISTERE LE PREFET DU MORBIHAN LE PREFET DES COTES D'ARMOR

VU le code de l'environnement, notamment son livre II, titre 1^{er}, articles L212.1 et suivants ;

VU le décret n°92.1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'avis favorable du Conseil Régional de Bretagne

VU l'avis des conseils généraux des 3 départements concernés : Finistère, Morbihan et Côtes d'Armor ;

VU l'avis des communes concernées ;

VU l'avis favorable de la Commission des milieux naturels aquatiques du 21 juin 2001 et du Comité de Bassin Loire-Bretagne du 28 juin 2001 ;

ARRETENT

<u>Article 1</u>: Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta est arrêté conformément au plan joint en annexe 1.

La liste des communes dont le territoire est concerné est jointe en annexe 2.

<u>Article 2</u>: Le Préfet du Finistère est chargé de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du S.A.G.E. du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les 38 communes concernées et mention en sera insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des départements.

<u>Article 4</u>: Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor, les Sous-Préfets de Chateaulin, de Lorient, de Pontivy et de Guingamp, les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs des Préfectures du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Le Préfet du Finistère

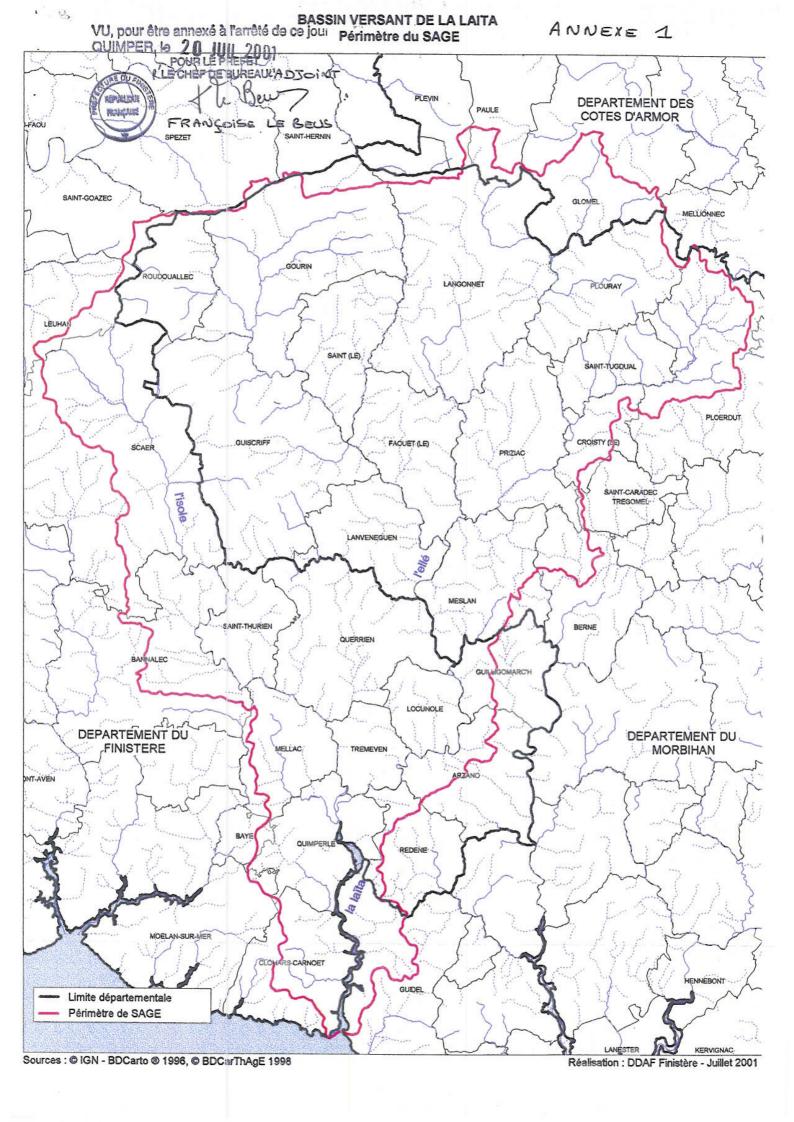
Le Préfet du Morbihan

Le Préfet des Côtes d'Armor

Thierry KLINGER

Gilles BOUILHAGUET

Jacques BARTHELEMY



2 ANNEXE

COMMUNES PRESENTES DANS LE PROJET DE PERIMETRE DE SAGE DE LA LAITA

Nom
ARZANO
BANNALEC
BAYE
CLOHARS-CARNOET
GUILLIGOMARC'H
LEUHAN
LOCUNOLE
MELLAC
MOELAN SUR MER
QUERRIEN
QUIMPERLE
REDENE
SAINT GOAZEC
SAINT HERNIN
SAINT THURIEN
SCAER
SPEZET
TREMEVEN

SAINT CARADEC TREGOMEL Nom SAINT TUGDUAL ROUDOUALLEC LANVENEGUEN LANGONNET LE CROISTY GUISCRIFF LE FAOUET PLOERDUT PLOURAY LE SAINT MESLAN **PRIZIAC** GOURIN GUIDEL BERNE

MELLIONNEC

PAULE PLEVIN

GLOMEL

Please remember

Nom

Sources :@ IGN-BDCarto @ 1996, @ BDCarThAgE 1998 Réalisation : DDAF Finistère

LE CHEF DE BUREAU / L'ADSOINT VU, pour être annexé à l'arrêté de ce jour QUIMPER, 10 20 HHE 2001 REPUBLIQUE HANGER ...

BEUS

DDAF 29